

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications, il sera soumis au conseil municipal lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 20 mars 2023.

PROCÈS-VERBAL de la 497^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 6 mars 2023, à 19 h 33, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

SONT PRÉSENTS :

- Mme Céline Brindamour, mairesse;
- M. Benjamin Turcotte, conseiller;
- M. Maxime Gagné, conseiller;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- M. Martin Lavoie, conseiller;
- M. Jean St-Jules, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Yvon Rodrigue, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- M^e Annie Lafond, greffière.

EST ABSENTE :

- M^e Sophie Gareau, directrice générale.

Les membres du conseil présents formant quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2023-48

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE l'ordre du jour de la 497^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 6 mars 2023 à 19 h 33, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté avec les modifications suivantes:

- Retrait du sujet 7.6 : Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de matériaux usinés pour divers travaux et octroi du contrat, s'il y a lieu.
- Ajout du sujet 8.1 en question diverse : Dépôt des certificats dressés à la suite de la période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire concernant les règlements d'emprunt 2023-15, 2023-16, 2023-17, 2023-18 et 2023-19.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2023-49

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 février 2023.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 496^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 20 février 2023 à 19 h 32, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2023-50

Adoption du premier projet de règlement 2023-08 - Zonage - Dispositions générales.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE le premier projet de règlement 2023-08 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'en modifier diverses dispositions générales, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2023-51

Adoption du règlement 2023-09 - Emprunt - Contribution financière aux phases 2 et subséquentes du projet de développement domiciliaire Domaine des Deux-Lacs.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le règlement 2023-09 décrétant une dépense de 909 500 \$ et un emprunt de 909 500 \$ afin de verser une contribution financière à 9327-7267 Québec inc. pour la construction des services municipaux et d'une station de pompage dans le cadre des phases 2 et subséquentes du projet de développement domiciliaire Domaine des Deux-Lacs, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Dépôt du rapport annuel des activités prévues au chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la trésorière dépose le rapport annuel des activités prévues au chapitre XIII de cette loi.

RÉSOLUTION 2023-52

Approbation de la liste des salaires versés et des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2022.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

QUE la liste des salaires versés ainsi que des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2022, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 9 247 450,93 \$ (certificat de crédits suffisants n° 202), soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTION	MONTANT
Salaires versés (périodes 24, 25 & 26)	1 602 378,22 \$
Chèques émis (178450 à 178776)	1 122 327,83 \$
TEF émis (T10215 à T10527)	5 092 156,10 \$
Comptes à payer	1 430 588,78 \$
TOTAL :	9 247 450,93 \$

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2023-53

Approbation de la liste des salaires versés et des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2023.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE la liste des salaires versés ainsi que des comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2023, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 4 952 742,27 \$ (certificat de crédits suffisants n° 203), soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTION	MONTANT
Salaires versés (périodes 01 & 02)	806 426,59 \$
Chèques émis (178777 à 178886)	613 563,92 \$
TEF émis (T10528 à T10724)	1 862 896,47 \$
Comptes à payer	1 669 855,29 \$
TOTAL :	4 952 742,27 \$

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2023-54

Approbation de la *Politique de qualité de services en transport adapté*.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE la *Politique de qualité de services en transport adapté* adoptée par Transport La Promenade inc., le 22 février 2023, soit et est approuvée telle que présentée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a transmis à la Ville le rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'année 2022 pour adoption par le conseil municipal;

ATTENDU QUE chaque Ville doit adopter, annuellement, ce rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et transmettre celui-ci au ministre de la Sécurité publique de la façon prévue à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie de la Ville a pris connaissance du rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2022 et qu'il en recommande son adoption;

ATTENDU QUE le rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2022 a été soumis aux membres du conseil municipal, lesquels en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or transmettra ledit rapport avec la présente résolution au ministre de la Sécurité publique dans les délais prévus à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

RÉSOLUTION 2023-55

Adoption du rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'année 2022.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le rapport d'activités annuel sur le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'année 2022, soit et est adopté tel que présenté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE le directeur actuel du Service ingénierie a annoncé son départ à la retraite;

ATTENDU QU'en raison de ses études, de ses compétences et de son expérience dans le domaine, M. Phillip Sidorenko est recommandé à ce poste;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE M. Phillip Sidorenko soit et est nommé au poste de directeur du Service ingénierie sur une base régulière à temps complet à compter du 7 mars 2023, suivant le salaire prévu à la classe 2, échelon 5 de la classification salariale des employés cadres et aux conditions prévues à la politique sur les conditions de travail applicables à ce groupe d'employés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2023-56

Nomination de Phillip Sidorenko au poste de directeur du Service ingénierie.

RÉSOLUTION 2023-57

Délégation de Michael Ross, coordonnateur en environnement afin de participer au congrès annuel Americana - Forum sur l'environnement et Salon international des technologies environnementales.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE le conseil municipal délègue M. Michael Ross, coordonnateur en environnement, afin d'assister au congrès annuel *Americana - Forum sur l'environnement et Salon international des technologies environnementales*, lequel se tiendra à Montréal du 20 au 22 mars prochain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2023-58

Nomination de Lizane Duhaime à titre d'agente de stationnement responsable de l'application du règlement 2012-25 relatif au stationnement sur les terrains des établissements du CISSSAT.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE Lizane Duhaime, agente de sécurité employée par le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT), soit et est nommée agente de stationnement responsable de l'application du règlement 2012-25 relatif au stationnement sur les terrains des établissements du CISSSAT, et ce, rétroactivement au 4 mars 2023.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2023-59

Désignation de Mme Karen Busque à titre de représentante de la Ville au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Val-d'Or.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le conseil municipal désigne Mme Karen Busque à titre de représentante de la Ville de Val-d'Or pour siéger sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Val-d'Or pour un mandat de deux ans.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* concernant la fourniture de services d'ingénierie pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de la construction d'une station de pompage d'eau potable et son raccordement au réseau d'aqueduc existant dans le secteur Vassan;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT INCLUANT LES TAXES
Stantec Experts-Conseils Itée	43 633,01 \$
9139-6903 Québec inc. (Dec Enviro)	52 250,39 \$
Groupe Lamine Inc.	114 400,13 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2023-60

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services d'ingénierie pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de la construction d'une station de pompage d'eau potable et son raccordement au réseau d'aqueduc existant dans le secteur Vassan, et octroi du contrat à Stantec Experts-Conseils Itée.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services d'ingénierie pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de la construction d'une station de pompage d'eau potable et son raccordement au réseau d'aqueduc existant dans le secteur Vassan, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Stantec Experts-Conseils Itée pour un montant de 43 633,01 \$, incluant les taxes.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* concernant la présélection d'un système de déphosphatation chimique pour sa station d'épuration principale;

ATTENDU QUE la Ville désire présentement octroyer la partie du contrat relative à la fourniture de services pour la conception et la préparation des dessins d'atelier;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule soumission conforme a été déposée dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT EXCLUANT LES TAXES POUR LA CONCEPTION ET LA PRÉPARATION DES DESSINS D'ATELIER
Veolia Water Technologies Canada Inc.	125 000 \$

ATTENDU QUE le montant pour réaliser ces travaux est prévu au règlement d'emprunt 2023-19;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat pour la conception et la préparation des dessins d'atelier au seul soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2023-61

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services pour la conception et la préparation des dessins d'atelier dans le cadre de la présélection d'un système de déphosphatation chimique pour la station d'épuration principale et octroi du contrat à Veolia Water Technologies Canada Inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la présélection d'un système de déphosphatation chimique, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE la partie du contrat relative à la fourniture de services pour la conception et la préparation des dessins d'atelier soit et est octroyée au seul soumissionnaire conforme, à savoir Veolia Water Technologies Canada Inc., pour un montant de 125 000 \$, excluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 2023-19 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* concernant la présélection d'un système de désinfection par rayonnement ultraviolet;

ATTENDU QUE la Ville désire présentement octroyer la partie du contrat relative à la fourniture de services pour conception et la préparation des dessins d'atelier;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT EXCLUANT LES TAXES POUR LA CONCEPTION ET LA PRÉPARATION DES DESSINS D'ATELIER
Xylem Canada LP	17 000 \$
Trojan Technologies Group ULC	25 000 \$

ATTENDU QUE le montant pour la réalisation de ces travaux est prévu au règlement d'emprunt 2023-19;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat pour la conception et la préparation des dessins d'atelier au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2023-62

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services pour la conception et la préparation des dessins d'atelier dans le cadre de la présélection d'un système de désinfection par rayonnement ultraviolet pour la station d'épuration principale et octroi du contrat à Xylem Canada LP.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisiane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la présélection d'un système de désinfection par rayonnement ultraviolet, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE la partie du contrat relative à la fourniture de services pour la conception et la préparation des dessins d'atelier soit et est octroyée au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Xylem Canada LP, pour un montant de 17 000 \$, excluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 2023-19 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville éprouve des difficultés avec les systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement de l'air (CVCA) au Centre de musique et de danse et que certains des travaux à effectuer sont jugés urgents;

ATTENDU QUE pour cette raison dans le but de gagner du temps, la Ville souhaite octroyer le contrat pour la réalisation des travaux en mode conception-construction;

ATTENDU QUE la Ville a adressé une invitation à soumissionner directement à trois entreprises régionales ;

ATTENDU QUE deux entreprises ont décliné l'invitation à soumissionner, déclarant ne pas être actuellement en mesure de réaliser ce mandat;

ATTENDU QU'une seule entreprise a déposé une soumission conforme, savoir:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT EXCLUANT LES TAXES
9049-6035 Québec inc. (MP Solutions)	89 630 \$

ATTENDU QUE ce projet est prévu au règlement d'emprunt 2023-17;

ATTENDU QUE recommandation est donc faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat de gré à gré à 9049-6035 Québec inc. (MP Solutions) pour un montant de 89 630 \$, excluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2023-63

Octroi de gré à gré d'un contrat à 9049-6035 Québec inc. (MP Solutions) pour la réalisation des travaux de modification des systèmes CVCA au Centre de musique et de danse.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE ce contrat soit et est octroyé de gré à gré à 9049-6035 Québec inc. (MP Solutions) pour un montant de 89 630 \$, excluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 2023-17 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* et dans le journal local concernant la fourniture d'isolant thermique de polystyrène extrudé pour divers travaux;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT INCLUANT LES TAXES
Volumat inc.	167 425,85 \$
Wolseley Canada inc.	207 721,60 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2023-64

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture d'isolant thermique de polystyrène extrudé pour divers travaux et octroi du contrat à Volumat inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture d'isolant thermique de polystyrène extrudé pour divers travaux, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Volumat inc. pour un montant de 167 425,85 \$, incluant les taxes.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* concernant la réalisation des travaux de réfection et d'aménagement de la 3^e Avenue, entre les 7^e et 8^e Rues (Phase 3);

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une seule soumission conforme a été déposée dans les délais requis, soit:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT INCLUANT LES TAXES
9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction)	5 346 509,04 \$

ATTENDU QUE le montant pour la réalisation de ces travaux est prévu au règlement d'emprunt 2022-37;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2023-65

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation des travaux de réfection et d'aménagement de la 3^e Avenue, entre les 7^e et 8^e Rues (Phase 3), et octroi du contrat à 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation des travaux réfection et d'aménagement de la 3^e Avenue, entre les 7^e et 8^e Rues (Phase 3), soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction), pour un montant de 5 346 509,04 \$, incluant les taxes.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Dépôt des certificats dressés à la suite de la période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire concernant les règlements d'emprunt 2023-15, 2023-16, 2023-17, 2023-18 et 2023-19.

Les certificats dressés à la suite de la période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire tenue du 27 février au 3 mars 2023 inclusivement concernant les règlements d'emprunt 2023-15, 2023-16, 2023-17, 2023-18 et 2023-19 sont déposés par la greffière.

Le nombre requis de demandes n'ayant pas été atteint, ces règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

COMMENTAIRE

Correspondance.

La conseillère Èveline Laverdière fait la lecture d'une lettre du ministère de la Culture et des Communications, annonçant qu'une aide financière maximale de 14 500 \$ sera versée à la Ville pour la réalisation du projet *Mise à niveau du mobilier de la section jeunesse et mise en valeur des collections et acquisition d'équipements pour le Lab VD.*

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

1. M. Henri Jacob souligne l'importance de l'implication citoyenne et l'urgence d'agir dans le cadre du projet de BEX de Norascon pour exclure le territoire de l'exploitation minière. Il suggère une étude hydrogéologique.

2. M. Jacob revient également sur le sujet des chiens dans les pistes de ski à Dubuisson en indiquant que bien qu'il y ait des panneaux, il ne semble y avoir aucune remise de contravention à ce sujet.

3. M. Normand Bolduc se présente encore une fois pour demander où en est l'installation des panneaux sur les lumières pour indiquer les voies de circulation. La commande est faite, mais c'est plus long que prévu.

RÉSOLUTION 2023-66

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Maxime Gagné,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 15.

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

**ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**